

**RÈGLEMENT NUMÉRO 136 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT
SUR LA CHAUSSÉE DE LA ROUTE DU 16^e RANG
SUR UNE LONGUEUR DE 1 800 MÈTRES**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire faire des travaux de renforcement sur la chaussée de la route du 16^e rang sur une longueur d'environ 1 800 mètres ;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux est estimé à 44 000\$;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été légalement donné par Madame Monique M. Mayrand, conseillère, lors de la session régulière tenue le 2 août 1999;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Monique M. Mayrand

APPUYÉ PAR Madame Lise O. Morissette

ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le règlement no 136 et connu sous le nom de "Règlement décrétant des travaux de renforcement sur la chaussée de la route du 16^e rang sur une longueur de 1 800 mètres" soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le conseil décrète des travaux de renforcement en pierre concassée sur la chaussée de la route du 16^e rang conformément au devis descriptif "38005-99-0002" document no 120 et au plan # 38005-99-0002.

Les travaux consistent à la mise en forme de la chaussée de la route du 16^e rang avec compactage précédée d'une scarification complète à une profondeur minimale de 100 mm sur toute la longueur du projet du chaînage 1 + 325 à 3 + 125 et à renforcer ladite chaussée par la pose d'une couche de pierre concassée calibre MG 20B (20-0B) d'une épaisseur moyenne de 150 mm sur toute la longueur du projet. Le devis descriptif # 38005-99-0002 document no 120 (annexe 1) et le plan # 38005-99-0002 (annexe 2) sont annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante comme s'ils étaient ici au long reproduit.

ARTICLE 2

Afin de pourvoir au coût des travaux mentionnés à l'article 1 du présent règlement, le conseil décrète que les sources de financement suivantes sont utilisées :

Fonds d'administration

44 000\$

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 26 août 1999

Publié le 30 août 1999

Entré en vigueur le 30 août 1999

Claude Beaudoin, maire

Ginette Richard, sec.-trésorière